

Droit au logement opposable (D.A.L.O.)

Faire valoir son droit à un logement

La loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 permet aux personnes mal logées, ou ayant attendu en vain un logement social pendant un délai anormalement long, de faire valoir leur droit à un logement décent ou à un hébergement (selon les cas) si elles ne peuvent l'obtenir par leurs propres moyens.

Toutes les informations sur www.service-public.fr 

ALLER PLUS LOIN

- Demande de logement social
- Aides au logement

